

Newsletter n°5 : Enquête No Go

Chers Adhérents

Un certain nombre d'entre vous ont déclaré par le biais des EPR des arrêts intempestifs d'une procédure chirurgicale.

Le nombre de ces déclarations et la gravité possible des conséquences nous ont fait prendre conscience de cette difficulté qui touche beaucoup de nos collègues.

Il s'agit de l'arrêt immédiat d'une procédure chirurgicale liée au fait que tous les éléments indispensables à son bon déroulement ne sont pas réunis.

Le terme de "NO GO" employé en aéronautique a été repris, il s'agit de stopper le décollage d'un avion car les éléments clefs de la procédure ne sont pas corrects.

En médecine, le principe du "NO GO" peut être appliqué dès l'entrée du patient dans le bloc opératoire jusqu'au moment de l'incision.

La check-list permet la vérification des éléments clefs de la procédure, mais elle n'est pas exhaustive et d'autres événements peuvent stopper la procédure en cours.

Si les causes du "NO GO" sont connues pour la plupart, nous ignorons encore les conséquences immédiates et à distance notamment sur le plan médico-légal d'une telle décision.

C'est le but de ce questionnaire dont l'objectif est de faire le point sur ce phénomène au cours d'une table ronde pour la séance de formation du

mois de novembre 2015 au Palais des Congrès de Paris . Elle réunira les professionnels (médecin et avocat) concernés ainsi que les patients.

Nous vous remercions pour votre implication, car du nombre de vos réponses dépendra la qualité de la table ronde.

Vous trouverez le sondage "NO GO" en cliquant sur le lien suivant :
fr.surveymonkey.com/s/KHBLLF9